

**ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIERE COMMUNAL****MAIRIE DE TRETEAU**
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU**2025.19**

N° concession : 544

N° du plan : Carré 1 n° 60

Le Maire de la commune de : TRETEAU

Vu la demande présentée par : ☒ M. ☐ Mme

Jean François

CHASSAGNE

demeurant à : 80 route de Saint-Voir

03220 TRETEAU

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

☐ Individuelle de : ☐ M. ☐ Mme

.....

.....

☐ Familiale de :☒ Collective de : SASSONNE Corinne Valerie Françoise et CHASSAGNE Jean François**ARRETE :****Article premier :**

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :

☐ perpétuelle☒ temporaire de 50 ans

de 1.00 mètres superficiels

à compter du 20/05/2025

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :

☒ concession nouvelle expirant le 19/05/2075☐ renouvellement de la concession accordée le et expirant le☐ conversion de la concession accordée le et expirant le**Article 3 :**

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 150.00 euros, qui a été versée

dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 23/05/2025

Le concessionnaire,

Le Maire,
Arnaud DELIGEARD

Exemplaire destiné

☐ au receveur☒ au concessionnaire☐ à la mairie